



Droit du travail.

Par nanade

Bonsoir je travaille depuis 25 ans dans la boulangerie xxxxx a Créteil Soleil je suis en arrêt maladie depuis sept mois mon chef a reçu les chèques cadeaux quand je lui envoie un message pour les chèques il me répond pas ainsi que mon directeur de site j'ai enfin réussi à avoir le monsieur du CSE qui m'a dit par message de lui envoyer mon nom prénom et mon adresse pour m'envoyer par courrier mes chèques cadeaux ses se que j'ai fait une minute après il m'envoie un message pour me dire que j'ai pas le droit je lui envoie alors un message en lui disant que s'était discrimination et que j'allais me renseigner auprès d'un juriste et là il m'a envoyé un autre message pour me dire qu'il avait contacté mon directeur de site de lui envoyer. Mon nom prénom et adresse pour qu'il me les envoie par courrier et je n'est toujours rien reçu je ne sais et je ne sais plus quoi faire et a qui de ses trois personnes je doit envoyer un courriel merci de votre aide

Par Marck_ESP

Bienvenue et bonsoir

En général, l'attribution des chèques cadeaux (qui sont une prestation sociale gérée par le Comité Social et Économique - CSE, anciennement CE) dépend des règles fixées par le CSE et l'entreprise.

Il faut donc vérifier cela par vous même.

Cependant, la jurisprudence est claire : Un avantage social attribué par le CSE ne peut être réservé aux seuls salariés "actifs" au moment de l'événement s'il est destiné à l'ensemble du personnel (exemples : Noël, rentrée scolaire, etc.).

Prenez contact avec un conseiller syndical ou l'inspection du travail.